



Déclaration préalable à la CAPD du 22 NOVEMBRE 2013

Monsieur Le Directeur d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Nous commencerons en renouvelant notre message délivré hier en CHSCTD, à savoir que nous sommes inquiets de la gestion humaine dans notre département depuis cette rentrée.

Nous vous avons fait part de nos craintes dès le groupe de travail de rentrée et celles-ci se sont confirmées. Ces nominations lointaines, voire très lointaines, cumulées parfois avec des postes en spécialisé dans des établissements en difficulté font que nos jeunes collègues qui y ont été nommés sont en difficulté. Pire, pour certains cela a ou a eu une influence sur leur santé, d'autres tiennent mais pour combien de temps ?

Nous n'avons eu de cesse de vous rappeler ou plutôt de tenter de vous rappeler ces situations difficiles, tant il a été parfois difficile de vous rencontrer...

Il est significatif de voir qu'à l'IME de Plémet ou 4 collègues non spécialisés ont été nommés, les enseignants en arrêt ne sont pas toujours remplacés, loin de là.

Nous ne nous éterniserons pas sur la situation difficile de l'EREA puisque nous vous rencontrerons à ce sujet cette après-midi mais certains de nos collègues y sont en souffrance et nous vous demandons d'être attentifs à leur situation.

Malgré vos propos et statistiques rassurants, nous ne sommes pas aussi confiants que vous pour les remplacements, certaines circonscriptions étant à flux tendu ...

Nous n'oublions pas les RASED lourdement impactés ces dernières années et dont la situation reste bien floue ...

Revenons au sujet principal de cette CAPD, à savoir l'avancement.

Pour le SE-UNSA, conformément au statut général, l'avancement ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs.

Nous demandons un ajustement des barèmes qui permette à chacun d'avoir accès aux voies les plus rapides de promotions. Dans cette optique, la situation de l'avancement d'échelon des Professeurs des écoles doit être clarifiée.

L'origine diverse des PE conduit à un resserrement des possibilités d'avancement pour les lauréats du concours externe et du premier concours interne.

Le SE-UNSA revendique donc que cette situation soit examinée et que des solutions soient enfin envisagées.

Nous rappelons donc notre opposition au principe de promotions différenciées et notre revendication d'un avancement accéléré pour tous.

Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne passer qu'à l'ancienneté à cause d'une AGS insuffisante.

Il est tout aussi regrettable de voir des collègues parti à la retraite en n'étant pas au onzième échelon.

Nous vous remercions de votre attention.